

Interpellation de Mme Van Offelen : Pour la mise en valeur et l'embellissement de la rue Vanderkindere.

Mme Van Offelen rappelle que la rue Vanderkindere, dont le caractère rectiligne offre une jolie perspective, est une des artères commerçantes les plus attrayantes d'Uccle.

Cependant, l'aménagement de l'espace public y laisse à désirer.

Lorsqu'on arpente la rue à partir de La Bascule, on y observe quelques bacs gris répartis de manière inégale et souillés par des mégots de cigarette, des canettes usagées et des déjections canines.

Puis, ces bacs gris cèdent la place à des bacs en bois, souvent abîmés, entremêlés d'arbustes, de poteaux, de poubelles ainsi que de drapeaux publicitaires installés par certains commerçants en plein milieu du trottoir.

Plusieurs commerçants ont fait part à Mme Van Offelen de leur sentiment d'une dégradation progressive de l'environnement esthétique de la rue Vanderkindere au fil du temps.

Remettre de l'harmonie au sein de cette artère n'exigerait pas des investissements considérables, et ce d'autant plus que dans le cadre de l'aménagement d'un espace cyclable, il est prévu de doter cette rue d'oreilles de trottoir plus larges.

Il faudrait aussi rappeler certains commerçants au respect des règlements quant au placement de drapeaux publicitaires.

Mme Van Offelen souhaiterait donc que le Collège réfléchisse à l'élaboration d'un plan visant à la rénovation esthétique du mobilier urbain de la rue Vanderkindere, en collaboration avec les riverains, les commerçants, les comités de quartier.

Mme Culer s'associe à la demande de Mme van Offelen.

Il faut renforcer les atouts spécifiques de chaque quartier, afin d'y attirer des commerces de qualité.

La rue Vanderkindere pourrait ainsi devenir le pôle gastronomique de la commune d'Uccle.

M. De Bock partage le point de vue de Mmes Van Offelen et Culer.

Quand aura lieu la plantation d'arbres, qui est de nature à améliorer l'esthétique de la rue Vanderkindere ?

L'organisation d'un concours d'architecture dédié à ce quartier pourrait-elle être envisagée prochainement ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le Collège est bien conscient du manque d'harmonie de la rue Vanderkindere, tout en remarquant que la majorité actuelle a hérité d'une situation antérieure dont elle n'est pas responsable.

Le Collège a l'intention d'aborder ce problème de manière globale et structurelle plutôt que d'opter pour des solutions ponctuelles au cas par cas.

Dans la foulée des travaux de voirie prévoyant l'élargissement des oreilles de trottoir, le service vert a planifié une harmonisation du mobilier urbain de cette artère grâce à une végétalisation de l'espace public et la plantation d'arbres aux carrefours.

La création éventuelle de zones de rencontre sera examinée.

Des discussions sont prévues avec le quartier des artisans, qui a obtenu des subsides pour l'achat de mobilier urbain (en l'occurrence des bancs et des jardinières destinées à des plantes et semences durables), pour l'acquisition d'écorces pour les parterres et pour le lancement d'une campagne de sensibilisation à l'alimentation durable. Dans ce cadre, le Collège pourra promouvoir les propositions propices à l'esthétique de la rue Vanderkindere.

La pandémie a entraîné un certain relâchement de l'entretien des bacs censés être gérés par les habitants. Mais des rencontres avec le comité de quartier « Fais une fleur » ont permis de tracer des pistes d'amélioration, notamment grâce aux subsides « Coup de pouce ».

Le service de la Culture a lancé un projet de décoration des bacs en béton par des « street artists » ucclois, qui devrait être concrétisé dans les prochains mois et constituera un complément artistique bienvenu aux plantations effectuées par les habitants de la rue Vanderkindere.

De plus, une opération de nettoyage complet a été menée sur cette artère par le service de la Propreté en janvier dernier.

M. Vanraes signale que sous la précédente législature, le CPAS a entrepris une étude afin de réaménager le mobilier urbain de cette voirie d'une manière plus confortable pour les personnes fragiles.

Mme l'Echevine De Brouwer se renseignera auprès de M. le Président du CPAS sur ce point.

Toutefois, à la demande de certains commerçants, les bancs ont déjà été dotés de dossiers pour permettre aux personnes âgées de s'asseoir.